

DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2025

ECONOMIE CIRCULAIRE - POURSUITE DU DISPOSITIF REGAL

Rapporteur : Madame Nicole CHEVALIER, Vice-Présidente

- Considérant la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (ÀGEC),
- Considérant l'engagement de la France dans la lutte contre le gaspillage alimentaire au travers du Pacte national et de la loi AGEC,
- Considérant l'objectif de réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici 2025 pour les secteurs de la restauration collective et de la distribution, et d'ici 2030 pour les secteurs de la consommation, transformation, production et restauration commerciale.
- Considérant que pour atteindre cet engagement, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire doit être mobilisé, des producteurs aux consommateurs.
- **Considérant le développement sur l'ensemble du territoire national des REGAL (Réseaux pour Eviter le Gaspillage Alimentaire), dont l'objectif est de mobiliser, à l'échelle d'un territoire, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, en vue de diffuser de l'information, de créer des savoirs collectifs, de faire émerger des projets innovants, de partager et de capitaliser les bonnes pratiques professionnelles.**
- Considérant les différentes démarches engagées par les 3 EPCI membres du SyMPaC sur la question de l'alimentation (Plans Climat, Air, Energie Territorial, Plans Alimentaires Territoriaux)), du CD62 sur la restauration collective dans les collèges et du SEVADEC via son action visant le gaspillage alimentaire.
- Considérant la délibération du 27 novembre 2024 sur la mise en œuvre d'un projet de coopération interGAL sur le thème du gaspillage alimentaire piloté par le SyMPaC (2026-2027).
- Au regard du bilan positif des 3 années expérimentales menées à l'échelle du Pays du Calaisis (cf. bilan provisoire en PJ)

Il est proposé à l'assemblée de poursuivre cette dynamique à l'échelle du Pays du Calaisis durant 3 années supplémentaires (mai 2026 – mai 2029).

Le budget prévisionnel pour 3 ans est le suivant (2026 – 2029) :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 062-256203001-20251212-DEL2025_026-DE

SLOW

DEPENSES		RECETTES		
FRAIS DE PERSONNEL	150 000,00 €	LEADER- COOPERATION 2026/2027_2028	40 000,00 €	18,2%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	ADEMIE (solde 2023-2026)_2026	99 000,00 €	45,0%
ANIMATION	25 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	81 000,00 €	36,8%
COMMUNICATION	25 000,00 €			
FORMATION	10 000,00 €			
TOTAL	220 000,00 €	TOTAL	220 000,00 €	100%

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- de valider le principe de la poursuite du dispositif REGAL à l'échelle du Pays du Calaisis pour 3 années supplémentaires (Mai 2026 – Mai 2029).

Acte certifié exécutable compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 24 décembre 2025
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 décembre 2025
- son envoi à l'affichage le : 31 décembre 2025

Signé électroniquement par :
Le Président du SyMPaC Bernard Delalin
Date de signature : 06/01/2026
Qualité : Président du SYMPAC

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Président,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 22/12/2025
Qualité : Président du SYMPAC

COMITE SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2025

Le douze décembre de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Fabrice BALLART, Julien CORDENOS (pouvoir Madame HEUX), Hugo MARCOTTE RUFFIN (pouvoir Mr DELALIN) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr VASSEUR), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON, Laurent LENOIR (**Grand Calais Terres & Mers**).
M. Charles COUSIN (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Secrétaire de séance : Monsieur LEVREAY

